



PROCÈS-VERBAL N°01

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 06 juillet 2026

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Frédéric LASCROUX, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Joël CATHALAN, Philippe GLORIES, Carlos MAGALHAES

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Référent installation : Monsieur José DUARTE : terrains@occitanie.fff.fr

Référent Eclairage : Monsieur André REALLAND : referenteclairage@footoccitanie.fr, Monsieur Frédéric LASCROUX : frederic.lascroux@footoccitanie.fr

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 17 AOUT 2026

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

- La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

PEZENS - STADE MUNICIPAL - NNI 112880101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 25/09/2029

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/04/2028

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 12/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 19/12/2025

Dimension de l'aire de jeu : 104 x 67 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 20°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA CAVALERIE - Stade Municipal N° 02 - NNI 120630101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Etude photométrique en date du 26/01/2019

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 162 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03/09/2029.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

LUC LA PRIMAUBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 121330101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 25/05/2033

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/04/2028

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 18/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/10/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 21m

Nombre total de projecteurs : 18

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47,8

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 339 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VERNIOLLE - STADE MUNICIPAL - NNI 93320101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/06/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LAVERUNE - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 341340101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 31/05/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 07/05/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/06/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTFERRIER SUR LEZ - STADE ERNEST BROUSSE - NNI 341690201

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 15/06/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/06/2026 par la CDTIS,

- Tests in situ du 24/04/2026,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MEZE - STADE LE SESQUIER 1 - NNI 341570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 154 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/07/2028.

MEZE - STADE LE SESQUIER 2 - NNI 341570102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 125 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/07/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOUILLARGUES - TERRAIN D'ENTRAINEMENT ALAIN BERTRAND - NNI 300470202

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 15/12/2025), de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Test in situ initiaux en date du 13/10/2025,
- En l'absence de vestiaires joueurs,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 06/07/2036.

BOUILLARGUES - TERRAIN D'HONNEUR REMY PETRIER - NNI 300470201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 01/12/2025), de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ initiaux en date du 13/10/2025

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine saison.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.2 Confirmation de classement

VAUVERT - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 4 - NNI 303410104

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe que ce terrain est en stabilisé et qu'il sert uniquement pour les entrainement,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 06/07/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

GENERAC - STADE ÉLIANE ET PIERRE BOURDY - NNI 301280101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Travaux en date du 11/06/2026, et du document transmis :

Visite effectuée le 11/06/2026 par la CRTIS,

Courrier signé du propriétaire du 15/06/2026, qui s'engage à réaliser les travaux pour la levée de la non-conformité suivante :

- zone de sécurité des 2,50m soit respectée (art. 3.3)

Elle prend note que ces travaux seront effectués au plus tard le 31 août 2026.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU Travaux (T5 PN) jusqu'au 01/09/2026, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST CHAPTES - STADE MUNICIPAL - NNI 302410101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 31/03/2026

Etude photométrique en date du 18/05/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 173 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

A la lecture de l'étude photométrique et suite au relevé, angle d'inclinaison > 70°

En l'état l'éclairage de cette installation ne peut être classé.

2.2 Confirmation de classement

BEAUCAIRE - STADE PHILIBERT SCHNEIDER - NNI 300320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 14/08/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/05/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 358 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 06/07/2027.

ST CHELY D APCHER - STADE MUNICIPAL - NNI 481400101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 168 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/07/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ARAMON - STADE HENRI CAVENNE 1 - NNI 300120101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/11/2032

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 01/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/05/2023

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 24°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 342 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

GARONS - STADE JOSEPH ZANON 1 - NNI 301250101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 15/05/2033

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 29/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 17/06/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 21m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 194 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PORTES - STADE DE L'AFFENADOU - NNI 302030101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 12/09/2035

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 30/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau 75 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 99 x 59 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 10m

Nombre total de projecteurs : 208Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 30°

Température de couleur (kelvin) : 4000k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = absent

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 77 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

- Hauteur de feu inférieur à 18m

- Absence du GR ainsi que des points BIS

- température de couleur (kelvin) inférieure à 5000m (Art 3.1.7)

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE DEAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

MIRADOUX - STADE DE GRUAT - NNI 322530101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 27/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 04/06/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17/06/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 1 - NNI 311450101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 28/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 25/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,30m et 2,39m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début des compétitions.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 2 - NNI 311450102

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 28/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 25/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CRTIS,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- absence des bancs de touche joueurs (art. 3.9.5.2)

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,35m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début des compétitions.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la levée de non-conformité, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 06/07/2036.

CINTEGABELLE - STADE LUCIEN CANALS 3 - NNI 311450103

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 28/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 25/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,39m et 2,40m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début des compétitions.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T4 PN** jusqu'au 06/07/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LABASTIDETTE – COMPLEXE SPORTIF LABASTIDETTE – NNI 312530101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29/09/2030

A la Suite de la demande de subvention FAFA de la commune de LABASTIDETTE et a l'achèvement des travaux effectués sur le terrain de football, la CRTIS a procédé au contrôle de la conformité des travaux de Renforcement/Amélioration de la pelouse naturelle.

La Commission notifie que les travaux sont conformes, et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 29/09/2030.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

TOULOUSE - STADE SORDELOS 1 - NNI 315550302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/05/2026

Etude photométrique en date du 20/05/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/07/2030.

2.2 Confirmation de classement

BALMA - STADE NICOLAS CAMPAILLA N°1 - NNI 310440101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 174 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.18) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5, E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1),

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 06/07/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

VILLEFRANCHE DE LAURAGAI - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 315820101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/09/2033

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 07/04/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15m

Nombre total de projecteurs : 4

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67.5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 106 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

POUEYFERRE - SALLE MULTISPORTS - NNI 653669901

Cette installation est classée Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 04/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29/06/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 06/07/2036. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

LAMAGDELAINE - STADE MUNICIPAL - NNI 461490101

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 16/09/2019

Malgré nos nombreuses relances, nous n'avons reçu aucune réponse de votre part à ce jour,

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées.

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement de l'Eclairage vous informe que les matches en nocturne sur le Stade MUNICIPAL, ne pourront avoir lieu à compter du 01/08/2026.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MONTAUBAN - STADE ISSANCHOU - NNI 821210601

Cette installation est classée T7 S jusqu'au 29/07/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 26/05/2026

- Lettre d'intention
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la réalisation d'un terrain synthétique de 105x68m ainsi que 2 vestiaires joueurs de 20 m² et 2 vestiaires arbitre de 8 m².

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.

Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale

La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.

La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds

et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un **Niveau T4 SYN** sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST NICOLAS DE LA GRAVE - STADE DES DEUX MURIERS 1 - NNI 821690101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 13/10/2035

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 17/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 26/05/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 68,2°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47,6

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 281 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LEMPAUT - STADE MUNICIPAL - NNI 811420101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 27/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 20/05/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 26/06/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 23/06/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 06/07/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CASTELNAU DE LEVIS - STADE LUDOVIC ROYER - NNI 810630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 147 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06/07/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

REALMONT - STADE DE LA MÉLOUZE 1 - NNI 812220101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 04/06/2031

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 16/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 26/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 01/06/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

